

## Prise de position concernant le règlement REACH (EU) n° 1907/2006

**CMT Rickenbach SA** déclare qu'elle est parfaitement informée du règlement REACH et de ses obligations (CE 1907/2006) et sur la base des informations fournies par nos fournisseurs **CMT Rickenbach SA** déclare que tous les produits manufacturés ou semi manufacturés ne contiennent aucune des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) répondant aux critères de l'article 57 et identifiées conformément à l'article 59, paragraphe 1 (telles qu'énumérées dans la version mise à jour la plus récente de la liste candidate publiée par l'ECHA) à une concentration supérieure à 0,1 % masse/masse (article 33 du règlement (CE) n° 1907/2006).

## Déclaration de conformité RoHS

La directive européenne 2011/65/UE (Directive RoHS – LSDEEE) limite l'usage de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Sur la base des informations fournies par nos fournisseurs, **CMT Rickenbach SA** déclare que tous les produits manufacturés ou semi manufacturés sont **conformes selon la Directive RoHS (LSDEEE)** et peuvent être commandés comme tels à l'instant et après la date d'émission de ce certificat.

La confirmation de l'état de conformité par nos fournisseurs implique que les produits ne contiennent pas de substances réglementées dans des concentrations dépassant les valeurs fixées par l'Article 4(1) de la Directive RoHS – LSDEEE ou que la suppression des substances réglementées n'est pas techniquement possible et que la présence de ces substances dans des concentrations supérieures à celles fixées par la directive est autorisée dans le cadre d'applications particulières qui sont listées dans l'Annexe de la Directive RoHS – LSDEEE.

Bien que les matières énumérées ci-dessous ne sont pas utilisées ou ajoutées, il ne peut pas être exclu que des traces non négligeables peuvent apparaître entre autres sous forme d'impuretés dans des composants utilisés dans la production ou qui pourraient être présentes dans le processus de production.

ETCHING TECHNOLOGIES

GALVANICS

LASER TECHNOLOGIES

DECORATIONS HORLOGERES



Extrait de la directive RoHS, valeurs limites\*

<b>Matière</b>	<b>Valeur limite (volumes %)*</b>
Plomb (Pb)	< 0.1 %
Plomb comme alliage homogène en acier	Max. 0.35 %
Plomb comme alliage homogène en aluminium	Max. 0.4 %
Plomb comme alliage homogène en cuivre	Max. 4 %
Mercuré (Hg)	< 0.1 %
Cadmium (Cd)	< 0.01 %
Chrome VI (Cr6+)	< 0.1 %
Polybromobiphényle (PBB)	< 0.1 %
Polybromodiphényléther (PBDE)	< 0.1 %
Phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP)	< 0.1 %
Phtalate de benzyle et de butyle (BBP)	< 0,1 %
Phtalate de dibutyle (DBP)	< 0,1 %
Phtalate de diisobutyle (DIBP)	< 0,1 %

### Remarque:

Ces déclarations sont basées sur les informations de nos fournisseurs. Même si nous considérons celles-ci comme fiables, nous ne nous portons pas garants des recommandations et informations sur l'authenticité et l'intégralité des données.

La transmission de ces données, recommandations et informations s'effectue sans volonté d'engagement juridique et ne justifie aucun contrat autonome.

L'intéressé est lui-même obligé de se convaincre de la qualité et de toutes les propriétés des produits ainsi que de sa qualification dans le but prévu et doit entreprendre toutes les études nécessaires à ce sujet sous sa propre responsabilité sauf si pour des cas isolés certaines qualités ou utilisations du produit ont été garanties expressément par écrit.

La même chose vaut par analogie pour nos autres renseignements et consultations d'applications technologiques par oral et écrit.

Les présentes déclarations ont été établie et publiées selon les lois et prescriptions en vigueur actuellement ainsi que sur la base de notre bon savoir et des connaissances d'aujourd'hui.



La Chaux-de-Fonds, le 10 mai 2016

Martial Rey  
Responsable Qualité

ETCHING TECHNOLOGIES

GALVANICS

LASER TECHNOLOGIES

DECORATIONS HORLOGERES

